

Monsieur Jean-Paul RICHIER
Psychiatre
Groupe PROTEC

Aix-en-Provence le 31 août 2021

Objet : votre Mail

Monsieur,

J'ai lu avec attention votre courrier menaçant envoyé au chef d'établissement du collège privé Alpillès Durance de ROGNONAS ainsi qu'à notre Direction diocésaine.

J'ai le regret de vous informer qu'il n'appartient à personne en dehors de Monsieur le Recteur et de ses inspecteurs de juger ce qui est réalisable en matière pédagogique et au chef d'établissement avec son équipe pédagogique en matière de vie parascolaire.

Ce n'est à aucune autre personne fusse-t-elle d'une poignée de psychologues et psychiatres (120 actifs et retraités sur 93 800 psychiatres et psychologues en activité sauf erreur) de dicter ce qu'un établissement peut ou ne peut pas faire.

Cependant dans le contexte actuel d'anxiété lié au contexte sanitaire, de plan vigipirate renforcé, de manifestations anti pass, j'ai demandé au directeur de laisser à la sphère privé le soin de participer ou non à une manifestation taurine.

Je l'ai d'autant plus convaincu qu'il serait réellement traumatisant pour des jeunes de voir des manifestants, parfois violents (cf tous les débordements violents de vos interventions), venir les empêcher de chanter ou de participer à cette manifestation et prendre à partie leurs parents ou familles au risque d'atteintes corporelles.

Votre liberté de défendre une cause qui vous paraît juste est normale comme celle des parents d'éduquer leurs enfants comme il le souhaitent mais vos agissements sont inacceptables. Peut-être que votre souhait de vengeance vis-à-vis d'un curé est l'un des moteurs de votre réaction, comme vous l'exprimez dans l'une de vos interventions « ...ces trous du c.. vont voir de quel bois je me chauffe... je ferai tout pour les em... » en référence à votre expérience de voyage scolaire en Espagne. [Vidéo iamvegan.tv 02-10-2019 -].

Je regrette votre positionnement car le collège est un lieu de formation et d'éducation. Il aurait été bien plus éducatif de nous proposer d'organiser un débat contradictoire au sein de l'institution afin de permettre à ces jeunes de se forger une opinion sans être soumis à votre dictat. Vous avez raté cette belle

Cette lettre est couverte par le secret des correspondances, toute diffusion en dehors des autorités publiques et des destinataires se ferait en violation des articles 226-15 et suivants du Code Pénal et serait susceptible de poursuites judiciaires

opportunité de faire comprendre votre position et vos objectifs et vous n'avez que renforcé ainsi les pro-corridas.

Personnellement je n'ai jamais assisté à une corrida, je n'y suis pas particulièrement attaché, si j'accepte et comprends votre cause, je considère inacceptable que l'on touche à nos libertés fondamentales.

En regrettant encore que vos menaces à peine dissimulées n'aient pas permis un juste et sain débat pour une éducation de qualité, je vous adresse, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Directeur diocésain
d'Aix-en-Provence, de Digne et de Gap



Jean Marc VINCENTI

PS Ayas fait valoir ses droits
à la retraite, je ne serai plus
le directeur o/c du 1^{er} septembre.